



Servons la Fraternité - Un site à construire ensemble

URL source: <https://www.servonslafaternite.net/boite-a-outils/municipales-2020-redonner-la-parole-aux-personnes-en-situation-de-fragilite-mentale>

Municipales 2020 : redonner la parole aux personnes en situation de fragilité mentale



A l'occasion des prochaines échéances électorales (**Municipales 2020**), le Cercle Vulnérabilités et Société **met gratuitement à disposition** des structures sociales et médico-sociales un «**Kit** pour une (re)mise en mouvement des personnes » afin de renforcer la motivation des personnes ayant des difficultés d'ordre mental à exercer leur droit de vote reconnu par la loi.

Cette démarche vise à redonner confiance et envie aux personnes en situation de fragilité mentale (handicap, maladie neuro-dégénérative, troubles du vieillissement, etc.) d'exercer leurs droits de vote aux prochaines élections.

Articulé en trois modules exploitables à l'aide de supports d'animation prêt à l'emploi : fiches pratiques, vidéos, outils de valorisation... ce Kit comporte également des notices explicatives facilitant la prise en main par les équipes d'animation.

Téléchargez ici le [Kit "Vote et Fragilités Mentales – Municipales 2020"](#)

Ce Kit a été élaboré en collaboration et grâce à l'expérience de Vivre et Devenir, L'Arche en France, France Alzheimer, la Croix-Rouge Française et le groupe Korian.

Notice générale

Pourquoi ce Kit ?

Favoriser la réappropriation des enjeux démocratiques par des personnes qui en sont pour l'heure encore largement exclues.

Le projet **Vote et fragilités mentales** vise à permettre à des personnes ayant des difficultés d'ordre mental (handicap, maladie neuro-dégénérative, troubles du vieillissement, etc.), éventuellement amplifiées par des difficultés d'ordre social (isolement, précarité...), d'exercer leur droit de vote reconnu par la loi.

Depuis les dernières élections européennes (2019), la loi a ouvert le droit de vote aux personnes en situation de handicap mental sous tutelle, rejoignant ainsi la situation des populations fragilisées par l'âge ou la maladie, confrontées à des difficultés comparables.

Toutefois, ce nouveau droit ne va pas forcément d'évidence et le nombre de destinataires en usant demeure relativement faible. Il est donc nécessaire de mobiliser progressivement les populations concernées afin de faire entendre la voix de tous au sein de la démocratie et concourir à une société réellement inclusive.

À l'occasion des élections municipales, le Cercle Vulnérabilités & Société et ses membres partenaires proposent de mettre en place un dispositif propre à renforcer la motivation des personnes en situation de handicap mental ou de fragilité mentale.

Objectifs de ce Kit :

Renforcer la motivation des personnes en situation de handicap et de fragilités mentales, en allant au-delà du sentiment d'assignation ou de mise à l'écart.

Aux côtés notamment du Kit «Vote & Handicap» développé par Handéo et qui vise à lever certains freins à l'exercice du vote (comprendre les enjeux et les programmes, maîtriser les outils de vote, ...), le kit du Cercle V&S s'intéresse en amont à «la mise en mouvement» de la personne en cherchant à entretenir avant toute chose l'envie et l'intérêt d'aller voter.

Pour cela, il est construit autour de trois phases de travail (présentation, questionnement, production...) destiné à :

Décomplexer les personnes en leur permettant de prendre conscience qu'ils sont des citoyens de plein exercice,

Les relégitimer en tant qu'acteurs concernés par les enjeux du vote,

Leur permettre d'identifier les enjeux et de produire des contributions qui puissent être entendues par les candidats, les élus et les responsables publics,

Valoriser leur implication et mesurer les premiers résultats.

Ce kit est complété par des supports d'animation et de suivi spécifiques et prêts à l'emploi. Ils constituent une base que chacun est libre de compléter ou d'enrichir.

Phases de travail proposées au sein du Kit

3 temps forts pour une mise en mouvement des personnes

- Début février : réunion pourquoi voter
- SEMAINE S+2 : réunion je vais voter
- Post élections : réunion j'ai voté

1ère réunion : pourquoi voter ?

Elle permet de réunir les personnes concernées en les interrogeant sur leur rapport au droit de vote, et en les sensibilisant à leur rôle de citoyen, à l'importance et aux enjeux du vote. Elle prépare les personnes aux échanges plus concrets qui seront le cœur de la deuxième réunion.

Pour l'animer, vous disposez :

- d'une présentation powerpoint «pourquoi voter ?»
- d'une base de vidéo témoignage *kit à télécharger* [Kit "Vote et Fragilités Mentales – Municipales 2020"](#)

2ème réunion : je vais voter

Après le temps de mise en condition (1ère réunion), elle permet d'entrer « dans le vif du sujet » en permettant aux personnes de se familiariser avec les enjeux de l'élection à venir et de formuler des propositions pour améliorer la vie de la commune.

Idéalement, elle peut faire l'objet d'un travail collectif en présence d'un ou plusieurs candidats préalablement invités.

Elle pourra donner suite à une lettre ouverte à l'ensemble des candidats sur la base des attentes et des propositions mises en avant.

Pour préparer et l'animer, vous disposez d'une présentation powerpoint « je vais voter »

Pour faciliter les démarches, vous avez à votre disposition 2 documents type :

- Courrier d'invitation aux candidats
- Lettre ouverte aux candidats avec contribution

3ème réunion : j'ai voté

Cette réunion qui se déroule post-élection permettra de revenir sur l'expérience concrète du vote et en tentant d'en dégager les effets et conséquences.

Pour cela, nous mettons à votre disposition :

- Un PowerPoint «j'ai voté» permettant de poursuivre le questionnement,
- Un questionnaire simplifié à retourner pour analyser les résultats

Principes d'animation :

Encourager chacun et chacune à parler à tour de rôle pour :

- Les impliquer dans la thématique
- Que tous entendent la situation, l'intérêt et la curiosité de chacun (approche par la diversité)
- Apprendre à débattre et à écouter

Principes éthiques :

- Ne pas induire ses opinions personnelles
- Respecter les convictions de chacun (même extrêmes)
- Ne pas censurer (sauf les propos racistes, sexistes, apologie de la violence, etc.)
- Être garant des règles du débat démocratique : liberté d'expression, écoute civilisée, respect de chacun

Agenda officiel :

- 7/02/2020 : date limite d'inscription sur les listes électorales
- 27/02/2020 : date limite des dépôts de candidature
- 2/03/2020 : début de la campagne électorale
- 15 et 22/03/2020 : premier et second tour de l'élection municipale